



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Quarantième session**

Genève et en ligne (modalités hybrides), 5-7 juillet 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la quarantième session**<sup>\*, \*\*, \*\*\*</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 juillet 2021 à 10 heures et se tiendra sous forme hybride

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) :
  - a) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH)<sup>1</sup> ;

---

\* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/79/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le Sous-Comité SGH est le 16 avril 2021. La date limite de soumission des documents pour les deux Sous-Comités (TMD et SGH) est le 9 avril 2021.

\*\* Tous les documents pour la session seront disponibles en ligne à l'adresse : <https://unece.org/transport/events/ac10c4-ecosoc-sub-committee-experts-globally-harmonized-system-classification-2>. Cette réunion se déroulera sans support papier.

\*\*\* Pour pouvoir participer à la session, les représentants sont priés de s'inscrire à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/28935>. Les représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, se faire délivrer un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.

<sup>1</sup> Les représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa cinquante-huitième session (28 juin-2 juillet 2021), le Sous-Comité TMD pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents pour la session seront disponibles en ligne à l'adresse : <https://unece.org/transport/events/ac10c3-ecosoc-sub-committee-experts-transport-dangerous-goods-58th-session>. Les représentants au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s'inscrire à la session du Sous-Comité TMD.



- b) Classification simultanée dans les classes de danger physique et ordre de prépondérance des dangers ;
  - c) Utilisation de méthodes d'expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé ;
  - d) Classification des sensibilisants cutanés à l'aide des résultats des méthodes d'essai des tests des ganglions lymphatiques locaux (LLNA) conformément à la ligne directrice de l'OCDE 442B ;
  - e) Critères de classification de la mutagénicité sur les cellules germinales (sous-catégorie 1B) ;
  - f) Questions pratiques de classification ( amendements proposés au SGH) ;
  - g) Nanomatériaux ;
  - h) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;
  - i) Autres questions.
3. Mise en œuvre du SGH :
- a) Élaboration éventuelle d'une liste des produits chimiques classés conformément au SGH ;
  - b) Rapports relatifs à l'état de la mise en œuvre ;
  - c) Coopération avec d'autres organes ou organisations internationales ;
  - d) Autres questions.
4. Mise au point de directives pour l'application des critères du SGH :
- a) Alignement de l'annexe 9 (sect. A9.7) et de l'annexe 10 sur les critères du chapitre 4.1 ;
  - b) Questions pratiques de classification ;
  - c) Questions pratiques d'étiquetage ;
  - d) Autres questions.
5. Renforcement des capacités.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
-